

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DAC 38 Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Ere de jeu (93100 Montreuil).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention annuelle avec l'association Ere de jeu, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 31 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Ere de jeu, 76-78 rue Voltaire 93100 (Montreuil) au titre de l'année 2015 est fixée à 45.000 euros dont 10.000 euros sur proposition de la Mairie du 4e arrondissement pour le festival O 4 vents. 13945 ; 2015_00486.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative à l'attribution de la subvention de fonctionnement annuel, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement:

- rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture pour un montant de 45.000 euros.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

